



LiechtensteinLife

Einfach.Anders

KOKON protect

KOKON Risk protect

Assurance décès

KOKON Income protect

Assurance incapacité de gain avec versement de rentes



Sommaire

- 01 Liechtenstein Life
- 02 KOKON Risk protect
Assurance décès
- 03 KOKON Income protect
Assurance incapacité de gain

Page 3

Page 4

Page 6

01

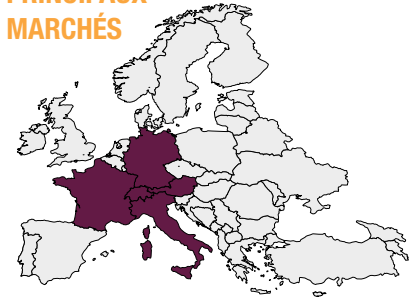
Liechtenstein Life

Liechtenstein Life est votre spécialiste de la prévoyance innovant du Liechtenstein.

En tant que partenaire de confiance, nous plaçons les intérêts des personnes au premier plan et assurons les besoins existentiels de nos clients. Grâce à des stratégies commerciales innovantes et un système de valeurs riche en traditions, nous développons des solutions

de produits et des services numériques pour les clients et partenaires commerciaux. Accessibles et à l'écoute de chaque client, nous misons sur des services conviviaux et des possibilités d'investissements attrayantes pour votre prévoyance individuelle.

**NOS
PRINCIPAUX
MARCHÉS**



02

KOKON Risk protect – Assurance décès

Qu'est-ce que KOKON Risk protect ?

KOKON Risk protect est une assurance décès temporaire. L'assurance décès peut être conclue dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a) comme dans celui de la prévoyance libre (pilier 3b).

Objectif de prévoyance

Une assurance décès ne protège pas uniquement les survivants des conséquences financières d'un décès. Elle peut aussi servir de garantie pour un prêt ou pour un partenaire d'affaires pour les travailleurs indépendants.

Prestation

En cas de décès, les survivants perçoivent la prestation convenue. Vous pouvez choisir entre deux options lors de la conclusion du contrat :



1. Capital décès constant :

Les bénéficiaires perçoivent un capital décès fixe, peu importe quand survient le décès.

2. Capital décès décroissant :

Le capital décès convenu au début du contrat diminue chaque année. Cette option convient par exemple à la garantie d'un prêt.

Cumul des cas assurés et combinaison

Le tarif KOKON Risk protect prévoit également la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain. La combinaison avec notre assurance en cas d'incapacité de gain KOKON Income protect vous permet d'assurer les deux risques dans un seul contrat.

Période d'attente

Pour assurer aussi la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain, une période d'attente de 6, 12 ou 24 mois s'applique.

Montant du capital décès

Capital décès minimum :
50 000 CHF

Capital décès maximum :
500 000 CHF

Versement de prime

La prime basée sur les risques et l'âge est recalculée tous les ans. Avec le versement de primes courantes, vous pouvez opter en toute simplicité pour un paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Et ce, sans frais supplémentaires !

Assurance additionnelle en fonction des circonstances

Il est possible d'augmenter le capital décès si des événements prédéterminés surviennent qui entraînent le changement des conditions de vie. Une augmentation de 10 % est possible par événement

pour un total maximal de 50 000 CHF sans examen de santé supplémentaire. L'option d'assurance additionnelle est possible, par exemple, en cas de mariage ou d'enregistrement d'un partenariat, de naissance d'un enfant ou d'adoption d'un enfant mineur, de passage d'une activité salariée à une activité indépendante ou d'acquisition d'un logement à usage personnel.

Autres caractéristiques produit	
Âge d'entrée minimum	18 ans
Âge d'entrée maximum	femme 64 ans / homme 65 ans
Âge de fin maximum pour le pilier 3a	femme 69 ans / homme 70 ans
Âge de fin maximum pour le pilier 3b	80 ans
Durée d'assurance minimum	Âge d'entrée < 50 ans : 15 ans Âge d'entrée > 50 ans : 10 ans À partir de l'âge d'entrée maximum : 5 ans
Durée de cotisation minimale	Identique à la durée d'assurance

03

KOKON Income protect – Assurance incapacité de gain

Qu'est-ce que KOKON Income protect ?

KOKON Income protect est une assurance-risques en cas d'incapacité de gain temporaire ou permanente due à une maladie ou un accident.

L'assurance pour incapacité de gain peut être conclue dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a) comme dans celui de la prévoyance libre (pilier 3b).

Objectif de prévoyance

Une incapacité se traduit toujours par une perte de revenus. Afin de combler ce manque à gagner, une assurance pour incapacité de gain est indispensable. Convient aux indépendants comme aux salariés.

Cumul des cas assurés et combinaison

Le tarif KOKON Income protect prévoit également la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain. La combinaison avec notre assurance décès KOKON Risk protect vous permet d'assurer les deux risques dans un seul contrat.

Période d'attente

En souscrivant à cette prestation, une période d'attente est imposée avant le premier versement de rente. Vous pouvez opter pour une période d'attente de 12 ou 24 mois au choix.

Degré d'incapacité de gain	Droit à une rente
Degré d'incapacité de gain < 50 %	Aucun droit aux rentes d'incapacité de gain
Degré d'incapacité de gain 50-59 %	Droit à 50 % des rentes d'incapacité de gain
Degré d'incapacité de gain 60-69 %	Droit à 75 % des rentes d'incapacité de gain
Degré d'incapacité de gain > 70 %	Droit à l'intégralité des rentes d'incapacité de gain

Montant des rentes

Rente minimum :

La rente annuelle convenue doit s'élever à min. 6000 CHF.

Rente maximum :

La rente annuelle convenue ne doit pas excéder 100 % du dernier salaire perçu et s'élève à max. 36 000 CHF. Nous renonçons dans ce cas à l'examen financier de vos revenus

Versement de prime

La prime basée sur les risques et l'âge est recalculée tous les ans. Avec le versement de primes courantes, vous pouvez opter en toute simplicité pour un paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Et ce, sans frais supplémentaires !



Autres caractéristiques produit	
Âge d'entrée minimum	18 ans
Âge d'entrée maximum	femme 59 ans / homme 60 ans
Âge de fin maximum	femme 64 ans / homme 65 ans
Durée d'assurance minimum	Âge d'entrée < 50 ans : 15 ans Âge d'entrée > 50 ans : 10 ans À partir de l'âge d'entrée maximum : 5 ans



Liechtenstein**Life**

Einfach.Anders

Version avril 2020

Liechtenstein Life Assurance AG | info@lla-group.com | +423 265 34 40 | Industriering 37 | 9491 Ruggell